



REGLEMENT PARTICULIER DU TROPHÉE DES ZIGS LOUPS VENDREDI 1^{er} Mai 2026

ARTICLE 1 – Organisation.

Le Moto Club Les Zigs Loups organise le 1^{er} mai le « Trophée des Zigs Loups » sous la forme d'une balade touristique.

ARTICLE 2 - Conditions d'admission.

Ce trophée est ouvert aux pilotes et passagers de deux ou trois roues motorisées.

ARTICLE 3 - Lieu et contrôle.

Accueil : Place du Château à Jonzac à partir de 7 heures 30 et jusqu'à 8 h 00.

Contrôle : les participants devront se présenter au contrôle des véhicules, plein fait, et présenter permis de conduire, carte grise. **Tout véhicule (ou document) non conforme sera refusé au départ.**

ARTICLE 4 – Tarifs.

- Inscriptions avant le 10/04/2026 : **18€/personne**
- Inscriptions entre le 10/04/2026 et le 17/04/2026 : **20€/personne**
- Enfants de moins de 12 ans : Gratuit (mais inscription nécessaire).

ARTICLE 5 – Inscriptions.

Aucune inscription ne sera prise après le 17.04.26

Le nombre de participants est limité et les inscriptions pourront être closes sans préavis. **Pas d'inscriptions possibles le jour du rallye.**

Le dossier d'inscription sera envoyé à l'adresse ci-dessous par courrier (***le cachet de la poste faisant foi***) et devra comporter les documents suivants :

- Bulletin d'inscription : un par équipe de 3 à 5 motos. Un bulletin également pour un motard seul qui sera automatiquement intégré dans une équipe par l'organisation.
- La fiche moto, complètement remplie et signée (une par moto).
- Le règlement **par chèque** à l'ordre des Zigs Loups 17500.

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

Un accusé de réception par mail confirmera votre inscription

Dossier d'inscription à envoyer à :

Mr et Mme EPIARD
15, rue des Oiseaux
17240 CLION sur SEUGNE

Article 6 - Déroulement de la journée.

- **7h30 à 9h00** – Accueil parking et contrôles - Café et croissants offerts.
Briefing de la présidente du club.
- **Entre 9h et 10h** - Départ des équipes. Les équipes non constituées à l'inscription par les participants, le seront d'une façon aléatoire par les organisateurs. Il ne sera pas possible de les modifier le jour du rallye.

- Rallye touristique, de 140 kms environ, au cœur de la Charente-Maritime agrémenté d'arrêts pendant lesquels seront organisés des jeux. **Café et en-cas offerts** au cours du parcours
- **MERCI DE PRÉVOIR VOTRE PIQUE-NIQUE POUR VOTRE PAUSE DEJEUNER**
- Remise des Lots.

ARTICLE 7 – Classement.

Un classement sera établi à partir des réponses aux énigmes du trophée ainsi que des résultats obtenus aux jeux. Il ne dépend d'aucun chronométrage sur route.

ARTICLE 8 - Les participants acceptent d'être photographiés, filmés et d'avoir leur voix enregistrée par l'organisateur ou toute autre société autorisée dans le cadre de cet événement. Ils acceptent également à titre gratuit l'exploitation de leur image, de celle de leur véhicule et de leur voix par l'organisateur sur tous supports papier, graphique, vidéo, numérique...etc. et ce sans limitation de durée.

ARTICLE 9 - La participation à ce rassemblement étant acceptée comme telle par les participants volontaires, ceux-ci restent maîtres de leurs actes et s'engagent à ne pas rechercher la responsabilité des organisateurs, en cas d'incident ou d'accident dont ils seraient eux-mêmes responsables. L'assurance en responsabilité civile du club ne prend pas en charge les frais liés aux soins corporels des conducteurs pouvant résulter d'un accident de la circulation. Pour que ces frais puissent être pris en charge, il est impératif de souscrire à une garantie corporelle conducteur associée à l'assurance du véhicule. Toutefois, le Moto-Club Les Zigs Loups sera couvert par une police d'assurance responsabilité civile auprès de la SAS assurances Lestienne 51873 Reims.

ARTICLE 10 - En s'inscrivant, chaque participant s'engage à respecter le présent règlement, et à se conformer aux directives des organisateurs de l'épreuve.

Tout pilote s'engage à avoir un permis conforme à la réglementation en vigueur, ainsi qu'une assurance valide et une carte grise correspondant au véhicule présenté et conduit.

La présentation du permis de conduire et de la carte grise seront exigés lors de la validation de l'engagement sur les lieux de la manifestation.

En aucun cas, les conditions atmosphériques ne peuvent être considérées comme motif d'annulation d'inscription.

Les participants qui ne seront pas présents à la manifestation, ne pourront prétendre à un remboursement.

ARTICLE 11 – Renseignements :

Email : zigsloups@gmail.com

Documents d'inscription téléchargeables sur le site du club : <http://zigsloups.e-monsite.com/>

La Présidente,



Berton Maryline